

A background image of lush green leaves, likely hostas, with prominent veins and a slightly wavy texture, set against a dark green background.

CODE DE TRANSPARENCE POUR LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC

Emetteurs privés – Crédits

Juin 2021

« Déclaration d'engagement »

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds Regard Obligations Privées ISR. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2003.

Cette nouvelle adhésion couvre la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Les réponses aux différentes questions du présent Code ne relèvent que de la responsabilité unique de PRO BTP FINANCE.

Conformité avec le Code de Transparence

Le fonds Regard Obligations Privées ISR respecte l'ensemble des recommandations du Code sauf le point [« 6.4 - La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? »](#) qui est sans objet pour un fonds obligataire.

Ce Code est rédigé selon le modèle transmis par l'AFG (Association Française de la Gestion financière), dans sa mise à jour d'octobre 2018.

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Le seul fonds concerné par ce code est le fonds **Regard Obligations Privées ISR**.

Il s'agit d'un fonds obligations privées libellées en euro (classification AMF: obligations et autres titres de créances libellés en euro), dont l'indice de référence est l'indice BCECI 3-5 ans. L'actif net du fonds s'élève à 190,16 M EUR au 30 juin 2021 et s'élevait à 189,30 M EUR au 31 décembre 2020.

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 30/06/2021	Labels	Lien vers documents relatifs
<input type="checkbox"/> Best in class <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématique ISR <input type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions des pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union Européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input checked="" type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non-conventionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (précisez)	190,16 M EUR	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	DICI et prospectus Reporting financier et extra-financier

2. Données générales sur la Société de Gestion

- 2.1 - Nom de la Société de Gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique le code

La Société de Gestion en charge du fonds est **PRO BTP FINANCE – 7 rue du Regard – 75006 PARIS**.

- 2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la Société de Gestion ?

La démarche ISR a été initiée dès 2003 avec des ressources humaines et techniques, spécifiques et dédiées. Elle s'inscrit aujourd'hui dans la démarche responsable du Groupe PRO BTP. Cette démarche peut être consultée sur le site de PRO BTP, via le lien suivant : <https://groupe.probtp.com/accueil/nos-engagements/engagements-responsables.html>

Notre politique d'investissement responsable repose sur 2 axes :

- **L'adossment aux enjeux sociétaux et aux valeurs de notre groupe (PRO BTP)**
Notre démarche d'engagement responsable initiée depuis 2003 repose sur des convictions fortes, portées par le socle naturellement socialement responsable du Groupe PRO BTP.
- **La gestion des risques et des opportunités d'investissement**
Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères extra-financiers dans l'appréciation globale de nos choix d'investissement est un facteur de réduction des risques, de moindre volatilité de nos performances, d'apport d'une vision à moyen – long terme génératrice d'opportunités pour nos clients.

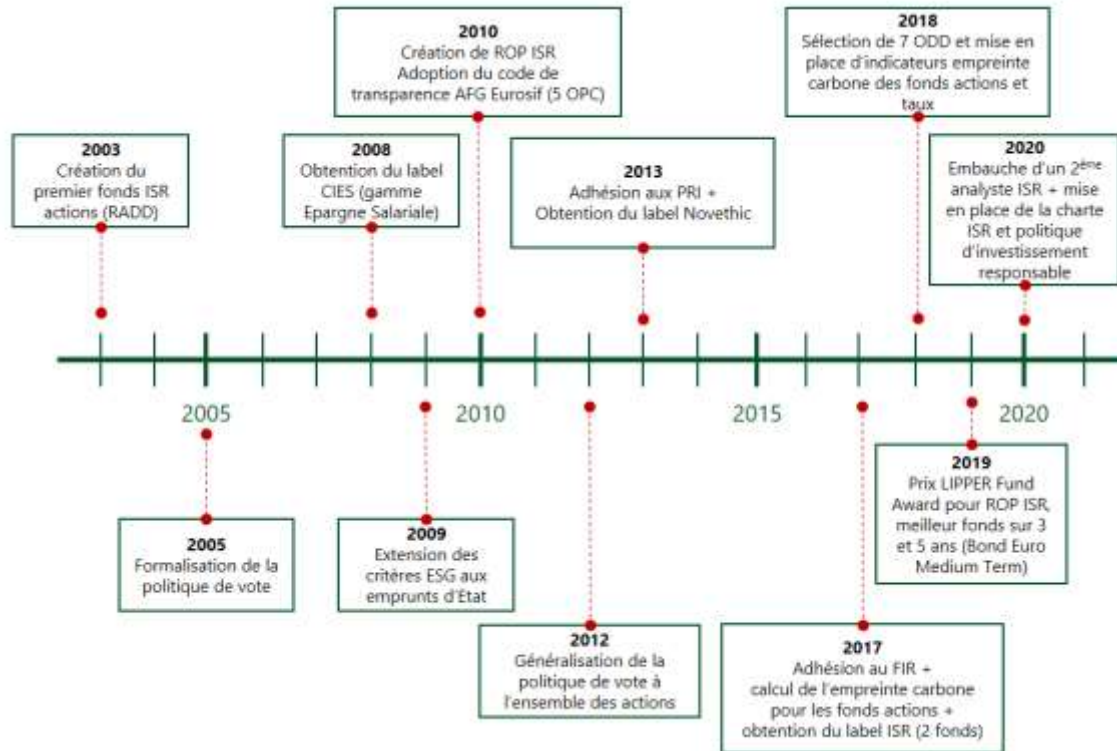
La chronologie des évènements fondateurs de notre politique d'investissement responsable est la suivante :

- **En 2003**, le fonds Regard Actions Développement Durable (RADD) a été créé comme support d'investissement de l'allocation actions au sein de l'Épargne Salariale. Le périmètre de l'Épargne Salariale a été choisi en 2003 au regard de ses spécificités, de ses besoins et de son développement croissant au sein de la profession, notamment par la signature, le 20 janvier 2003, d'un accord professionnel de branche instituant les plans d'épargne interentreprises du BTP.
- **Début 2009**, trois fonds obligataires Etats ont été convertis à l'ISR. Il s'agit des fonds suivants :
 - Regard Obligations Court Terme
 - Regard Obligations
 - Regard Obligations Long Terme
- **Début 2010**, afin d'étoffer la gamme ISR en Épargne Salariale, un fonds d'obligations privées (crédit) ISR a été créé, dénommé Regard Obligations Privées ISR (ROP ISR).
- **Début 2013**, PRO BTP FINANCE a signé les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

- **En 2018**, PRO BTP FINANCE a sélectionné 7 ODD en adéquation avec les enjeux ESG prioritaires du Groupe PRO BTP avec la mise en place progressive d'indicateurs ESG correspondants.
- **En 2019**, une procédure d'exclusions des émetteurs ayant été sujets à des controverses sévères a été mise en place. L'UC Regard Responsable Flexible a également été créée en juillet 2019 et a obtenu le Label ISR en novembre 2019. De plus, un premier rapport d'engagement a été rédigé, traduisant les objectifs et les aboutissements de la politique de vote et d'engagement de PRO BTP FINANCE sur l'exercice 2019. Enfin, l'année 2019 s'est traduite par une forte augmentation de la poche d'investissement consacrée aux green bonds.

En 2020, notre politique d'investissement responsable s'est encore enrichie des éléments suivants :

- Rédaction et diffusion en interne de la **Charte IR** (Investissement responsable) et de **notre Politique d'Investissement Responsable** qui officialise notre démarche globale d'intégration de critères ESG. Les deux documents peuvent être trouvés sur notre site via le lien ci-dessous <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialment-respo.html>
- Formalisation de la **Politique d'exclusion normative** (armes controversées, pays non-GAFI ou entreprises ne respectant pas les principes du Pacte mondial) et mise en place d'une **Politique d'exclusion sectorielle** sur les titres portant sur les secteurs du tabac, de l'alcool et du charbon. Ces exclusions s'ajoutent aux exclusions liées aux controverses, présentes depuis 2019.
- Mise en place des **structures de gouvernance IR** : un comité de pilotage exécutif IR et un comité de pilotage opérationnel ESG+.
- Phase de cadrage pour la mise en place dès 2021 **d'une base de données ESG**, permettant de déployer massivement nos stratégies ESG et d'industrialiser nos reportings. Une fois cette base déployée, de nombreux indicateurs pourront être suivis et pilotés en adéquation avec les évolutions réglementaires.
- **Recrutement** d'un analyste ISR supplémentaire en octobre 2020 pour soutenir l'activité grandissante, tant en termes de projets internes que de régulation.
- Rédaction de la **Politique d'engagement** qui détaille nos principes de vote ainsi que le suivi et les stratégies de communication avec les émetteurs.
- Création d'un fonds dédié aux **Green Bonds**, agréé le 29/09/2020, et dont l'encours cible est fixé à 200 millions d'euros. La part a été créée le 07/04/2021.



■ 2.3 – Comment la Société de Gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Afin de formaliser notre politique d'investissement responsable, une **Charte d'Investissement Responsable** ainsi qu'une **Politique d'Investissement Responsable** ont été rédigées en 2020. Ces deux documents, détaillant les principes et les stratégies d'investissement durable de PRO BTP FINANCE sont disponibles dans la rubrique « investissement socialement responsable » de notre site internet : <https://www.probtpfinance.com/home/investissemment-socialment-respo.html>

Sur cette page se trouvent également notre **Politique d'Engagement**, détaillant notre politique de vote et de communication avec les émetteurs, le **reporting de l'article 173** de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ainsi que la **lettre du développement durable**. Cette dernière est rédigée trimestriellement avec l'objectif de promouvoir et de diffuser l'ISR.

Le professionnalisme et la sincérité de notre démarche ont été démontrés par l'obtention de différents labels, renouvelés à intervalle régulier :

- Le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) pour notre gamme REGARD EPARGNE (751,79 M EUR au 30 juin 2021).
- Sur trois années consécutives de 2013 à 2015, les fonds Regard Actions Développement Durable et Regard Obligations Privées ISR ont obtenu le label ISR Novethic.
- En 2017, le Label ISR, soutenu par le gouvernement, a été attribué aux deux fonds Regard Actions Développement Durable et Regard Obligations Privées ISR (respectivement 232,67 M EUR et 190,16 M EUR d'encours au 30 juin 2021). Ce label a été renouvelé pour 3 années en juin 2020.
- En février 2021, le label ISR de notre fonds UC Regard Responsable Flexible a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

PRO BTP FINANCE est également signataire des PRI depuis 2013.

- 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de Gestion ?

Notre stratégie pour lutter contre le changement climatique repose sur plusieurs piliers : calcul de notre empreinte carbone, exclusion du charbon et investissement en actifs verts.



Mesure de l'empreinte carbone :

Nous mesurons notre exposition aux risques climatiques en calculant les émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone) sur la totalité de nos positions détenues au sein de nos OPC Actions et Obligations corporate.

L'empreinte carbone est mesurée selon 3 métriques: émissions absolues, émissions financées (par M EUR investi) et intensité carbone (émissions rapportées au chiffre d'affaires), sur le scope 1 (émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles) et le scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit), conformément au protocole Greenhouse Gas / GHG (une estimation sur la base de la moyenne du secteur de l'émetteur est faite en cas d'indisponibilité de la donnée).

Selon l'indicateur utilisé, l'empreinte carbone d'un portefeuille est calculée en sommant ou en pondérant l'empreinte carbone de chacun des émetteurs des titres le composant par les encours. Les données sources (émetteurs) sont fournies par Bloomberg (Portfolio Carbon Footprint).

Nous calculons les émissions absolues (impact carbone) et les intensités carbone en utilisant le ratio (capital + dettes totales) pour mesurer le pourcentage de détention attribuable au portefeuille (le portefeuille global étant composé d'actions et d'obligations).

Indicateur	Unité	Interprétation
Impact carbone (Émissions absolues)	Tonnes de CO2-eq	<p>Il s'agit, pour un émetteur, de la quantité totale de CO2-eq rejetée pour les scopes 1 et 2.</p> <p>Dans le cas d'un portefeuille, il s'agit des émissions attribuables au gestionnaire (financées par les investissements)</p> <p>Le calcul consiste à pondérer les émissions totales d'une entreprise par la part du capital et de la dette détenue par le portefeuille</p>
Efficiéce carbone (Émissions financées)	Tonnes de CO2-eq / M d'€ investis	<p>Il s'agit de la « concentration en carbone » du portefeuille.</p> <p>Plus l'indicateur est élevé, plus le portefeuille investi concentre ses investissements dans des entreprises rejetant de grandes quantités de carbone.</p> <p>On peut en déduire la quantité de CO2-eq rejeté pour un montant investi dans le portefeuille.</p> <p>Ce montant permet également de comparer des portefeuilles entre eux.</p>
Intensité carbone	Tonnes de CO2-eq / M d'€ de CA	<p>Au niveau d'un émetteur, il s'agit de la quantité de CO2-eq émise rapportée au chiffre d'affaires.</p> <p>Il permet de comparer différentes entreprises entre elles.</p> <p>Au niveau d'un portefeuille, il permet d'estimer si celui-ci investit dans des entreprises fortement émettrices de CO2-eq.</p>

Les fonds suivants sont concernés par le calcul de l'empreinte carbone :

- Regard Actions Croissance
- Regard Actions Euro
- Regard Convertible
- Regard Crédit Court Terme
- Regard Haut Rendement
- Regard Obligations Privées ISR
- Regard Rendement
- Regard Sélectif Actions Européennes
- Regard Sélectif Actions Monde
- Regard Actions Développement Durable

L'empreinte carbone des portefeuilles passe de 298 435 tonnes en 2019 à 180 513 tonnes en 2020, une baisse de près de 40%. Cette baisse peut être attribuée aux facteurs ci-dessous :

- Sortie d'émetteurs avec une forte empreinte carbone (29%) – en particulier Salzgitter AG
- Baisse des émissions des émetteurs (25%)
- Baisse du montant investi chez des émetteurs avec une forte empreinte carbone (18%)
- Erreurs dans les données de Bloomberg (28%)

D'ici à 2022, nous allons développer un outil interne permettant de calculer l'empreinte carbone sur les trois scopes (1,2 et 3) ainsi que sur les émetteurs publics.

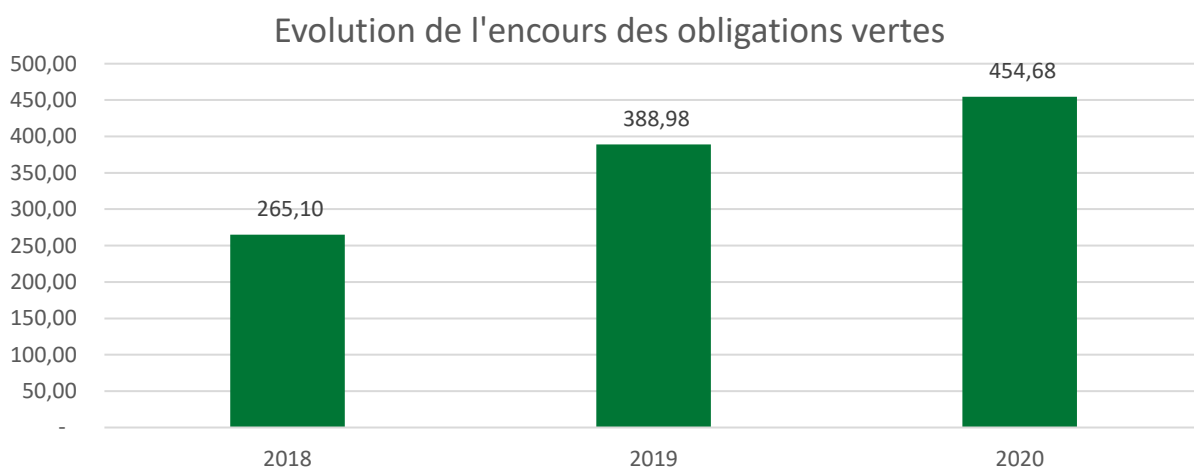
Exclusion du charbon :

Depuis 2020, nous excluons le charbon de nos portefeuilles. Les entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient du charbon (thermique) et les producteurs d'énergie dont plus de 20% de la production se fait au charbon sont exclus. Nous utilisons pour cela la liste Global Coal Exit List, fournie par Urgewald. Plus d'informations sur cette liste sont disponibles sur le site <https://coalexit.org/> Notre objectif est de n'avoir plus aucun investissement dans le charbon d'ici à fin 2021.

Investissement en actif vert :

Nous contribuons à l'atteinte des objectifs de transition énergétique et écologique en mesurant et en pilotant nos encours investis en green bonds. Ceux-ci sont la consolidation des encours figurant au sein de nos OPC Taux Etat et Crédit, ainsi qu'au sein de la poche taux de nos mandats diversifiés. L'exposition aux « obligations vertes » s'élève à 454,68 millions d'euros, soit 3,3% des encours sous gestion. Ce chiffre est en progression chaque année : 265,1M€ en 2018, 388,9M€ en 2019 (+47%) et 454,7M€ à fin 2020 (+17%).

En 2021, PRO BTP FINANCE a intensifié ses investissements dans les green bonds en créant un fonds dédié à ces derniers. Les encours de ce fonds s'élèvent à 199,63M d'EUR à fin juin 2021.

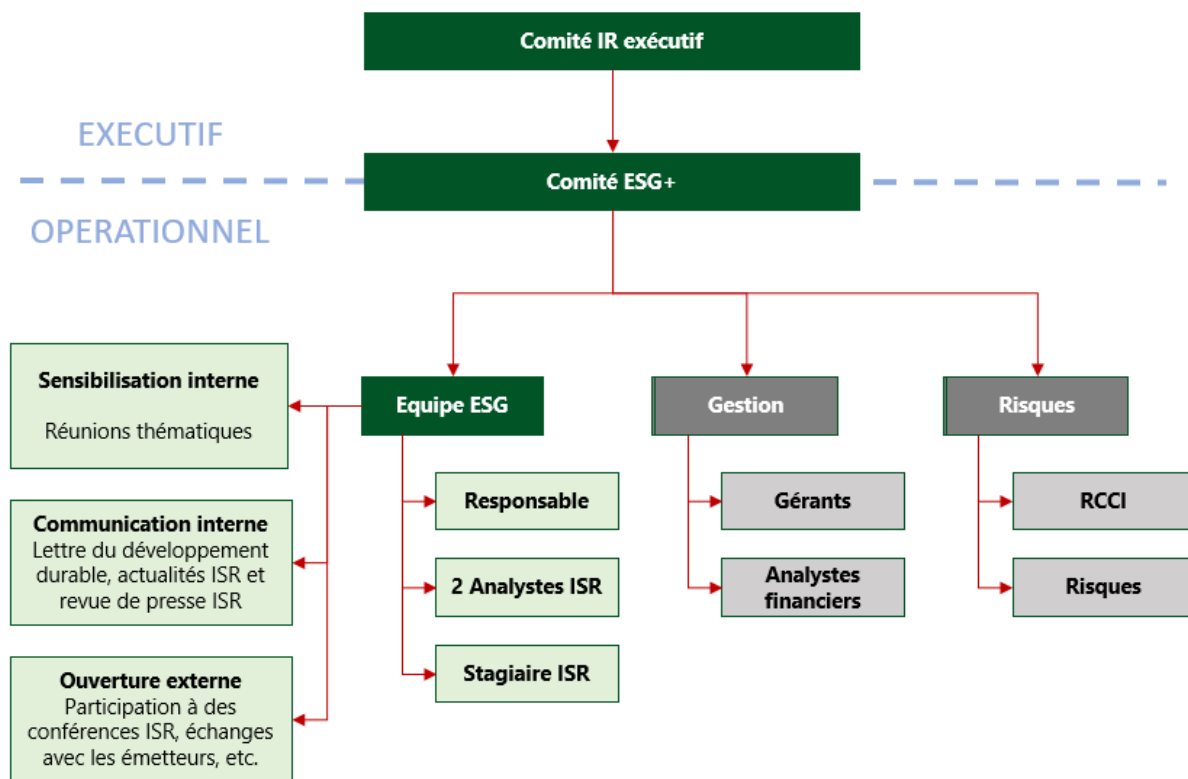


- 2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la Société de Gestion ?

PRO BTP FINANCE dispose d'une équipe ESG interne composée d'un responsable et de deux analystes à temps plein. L'équipe est secondée par une personne intervenant de façon saisonnière sur l'exercice des droits de vote.

Cette équipe a la charge de la production, de l'analyse et de l'exploitation des informations ESG qui interviennent en amont de nos processus. Elle travaille également sur la réflexion, et l'orientation des prochains projets ESG de la société de gestion.

Depuis 2020, un comité IR exécutif et un comité ESG+ ont également été mis en place. Le comité IR exécutif a pour mission de dresser le bilan des politiques / procédures ESG et de les faire évoluer, que ce soit en terme d'objectifs ou de métriques. Le comité ESG+ tranche sur les questions d'investissements ou de désinvestissements et applique la politique du comité IR exécutif. L'aspect opérationnel est géré par l'équipe ESG.






▪ 2.6 - Quel est le nombre d’analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de Gestion ?


Aujourd’hui, l’équipe est constituée de deux analystes ISR dédiés, ainsi que d’un ou plusieurs stagiaires sur la partie engagement. L’équipe ISR travaille avec quatre gérants de fonds impliqués dans l’ISR. Leur travail se caractérise ainsi :

- Les analystes ISR opèrent de manière indépendante en amont de la gestion financière, avec des méthodologies adaptées pour chaque classe d’actif et fixent le cadre dans lequel les gérants doivent opérer leur sélection de titres, la méthodologie ISR étant différenciée selon la nature de l’émetteur (public ou privé).
- Les gérants, au sein de cette sélection, réalisent leurs choix de titres en fonction des critères financiers. De plus, ils ont sélectionné dans la liste de leurs analystes financiers des intervenants ayant intégré des critères ISR à leur recherche interne.



▪ 2.7 - Dans quelles initiatives concernant l’IR la Société de Gestion est-elle partie prenante ?

Nous collaborons étroitement avec les instances de référence dans le domaine de l’investissement responsable afin de promouvoir les meilleures pratiques de place au niveau français, européen et international. Vous trouverez nos collaborations ci-dessous :

Initiative	Lien	Date d’adhésion	Activité de PRO BTP FINANCE
 PRI Principles for Responsible Investment	Lien PRI	2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signataire des 6 principes des PRI dans la gestion des actifs de la société de gestion ▪ Participation à des initiatives de place en matière d’exercice des droits de vote ▪ Noté A sur l’engagement et l’intégration ESG ▪ Réalisation et envoi du rapport PRI chaque année
 FIR FORUM POUR L’INVESTISSEMENT RESPONSABLE	Lien FIR	2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutient la promotion de l’ISR ▪ Participation à des ateliers sur l’ISR et échanges avec les émetteurs
 SAF <small>LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES HÂLMOND FINANCE</small>	Lien SFAF	2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre de la Commission ESG

	Lien AFG	2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion au code de transparence de l'AFG-FIR ▪ Participation à des ateliers sur l'ISR
---	--------------------------	------	---

Plusieurs de nos fonds disposent du label ISR ou du label du CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale)

Initiative	Lien	Date de labélisation	Activité de PRO BTP FINANCE
	Lien ISR	2017 2017 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard Obligations Privées ISR (ROP ISR) ▪ Regard Actions Développement Durable (RADD) ▪ Regard Responsable Flexible (RRF)
	Lien CIES	2009 (renouvelé en juillet 2021)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard Epargne Obligataire ▪ Regard Epargne Actions ▪ Regard Epargne Dynamique ▪ Regard Epargne Equilibre ▪ Regard Epargne Prudent ▪ Regard Epargne Flexible et solidaire

▪ 2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de Gestion ?

Au 31 décembre 2020, les actifs gérés par PRO BTP FINANCE s'élèvent à 13,652 milliards d'euros. Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, les supports d'investissement peuvent être segmentés comme suit :

- 12,862 milliards d'euros sont gérés avec une politique ESG (à minima exclusions normatives et sectorielles) soit 94,2% des encours totaux.
- 391 millions d'euros sont gérés sous label ISR, soit 2,9% des encours.
- 717 millions d'euros sont gérés sous label CIES, soit 5,2% des encours.

Vous trouverez le détail dans le tableau ci-après :

Description		Non-ESG	ESG	Encours		Labels		Stratégies ESG			Indicateurs d'impact		Green Bonds	
Catégorie	Portfeuille	Total	Total	Total	% ESG	Label ISR	Label CIES	Exclusions (ligne directe ESG)	Best in Universe / BIU	Quotient Durable / QD (poche Etats)	FdF ISR	Empreinte carbone (poches actions + crédit)	Taux de fémin. Du CA (poche actions)	
OPC	REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	-	192 750 530,09	192 750 530,09	100%	X		X	X			X	X	
OPC	REGARD ACTIONS CROISSANCE	-	116 140 042,26	116 140 042,26	100%			X				X	X	
OPC	REGARD ACTIONS EURO	-	453 770 691,13	453 770 691,13	100%			X				X	X	
OPC	REGARD ACTIONS INTERNATIONALES	200 607 378,18	-	200 607 378,18	0%									
OPC	REGARD CONVERTIBLE	-	277 503 933,83	277 503 933,83	100%			X				X	X	
OPC	REGARD CREDIT COURT TERME	-	295 665 069,44	295 665 069,44	100%			X				X		
OPC	REGARD HAUT RENDEMENT	-	86 137 910,57	86 137 910,57	100%			X				X		X
OPC	REGARD MONETAIRE	-	456 743 404,11	456 743 404,11	100%			X						
OPC	REGARD OBLIG PRIVEES ISR	-	189 194 969,86	189 194 969,86	100%	X		X	X			X		X
OPC	REGARD OBLIGATIONS	-	7 747 666,04	7 747 666,04	100%			X		X				
OPC	REGARD OBLIGATIONS COURT TERME	-	100 191 071,24	100 191 071,24	100%			X		X				X
OPC	REGARD OBLIGATIONS EMERGENTES	-	70 301 257,56	70 301 257,56	100%			X						
OPC	REGARD OBLIGATIONS LONG TERME	-	421 117 820,94	421 117 820,94	100%			X		X				X
OPC	REGARD OBLIGATIONS RETRAITE	-	163 182 734,57	163 182 734,57	100%			X				X		
OPC	REGARD POSITIF L/S ACTIONS	-	50 010,66	50 010,66	100%			X					X	
OPC	REGARD RENDEMENT	-	320 959 657,90	320 959 657,90	100%			X				X		X
OPC	REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	-	300 310 497,71	300 310 497,71	100%			X				X	X	
OPC	REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	-	65 909 522,31	65 909 522,31	100%			X				X	X	
FCPE	Fond dédié 1	31 539 261,29	35 790 430,00	67 329 691,29	53%			X						
FCPE	Fond dédié 2	1 544 229,95	438 721,40	1 982 951,35	22%			X						
FCPE	FCPE REGARD EP.FLEXIBLE ET SOL	32 355,04	18 732 069,54	18 764 424,58	100%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE ACTIONS	373 139,28	44 809 579,31	45 182 718,59	99%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE DYNAMIQUE	222 232,40	31 285 787,00	31 508 019,40	99%		X	X						
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE EQUILIBRE	422 721,34	116 141 706,59	116 564 427,93	100%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE MONETAIRE	9 976 003,61	107 452 636,13	117 428 639,74	92%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE OBLIGATAIR	139 673,94	44 658 440,91	44 798 114,85	100%		X	X			X			
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE PME	1 796 430,18	-	1 796 430,18	0%									
FCPE	FCPE REGARD EPARGNE PRUDENT	1 088 001,39	342 269 733,28	343 357 734,67	100%		X	X			X			
FCPE	Fond dédié 3	28 629 712,89	13 934 497,93	42 564 210,82	33%			X						
FCPE	Fond dédié 4	824 196,92	-	824 196,92	0%									
FCPE	Fond dédié 5	8 156 775,70	1 002 084,76	9 158 860,46	11%			X						
FCPE	Fond dédié 6	343 860 284,44	-	343 860 284,44	0%									
FCPE	FIBTP 2014	4 741,17	-	4 741,17	0%									
FCPE	FIBTP 2015	9 638,72	3 116 636,27	3 126 274,99	100%			X						
FCPE	FIBTP 2016	7 013,93	3 018 598,13	3 025 612,06	100%			X						
FCPE	FIBTP 2017	1 263,33	2 468 592,28	2 469 855,61	100%			X						
FCPE	FIBTP 2018	18 992,77	3 029 945,48	3 048 938,25	99%			X						
FCPE	FIBTP 2019	6 915,73	2 598 617,81	2 605 533,54	100%			X						
FCPE	FIBTP 2020	10 270,46	3 173 488,60	3 183 759,06	100%			X						
FCPE	FIBTP Long Terme	351 754,09	126 074 618,62	126 426 372,71	100%			X						
Mandats	Mandat 1a	10 144 224,25	309 726 050,01	319 870 274,26	97%					X				
Mandats	Mandat 2a	3 740 265,37	151 645 337,39	155 385 602,76	98%			X		X				
Mandats	Mandat 2b	236 276 036,10	6 893 110 415,26	7 129 386 451,36	97%			X		X				
Mandats	Mandat 3	26 261 980,77	16 922 949,88	43 184 930,65	39%			X		X				
Mandats	Mandat 4	94 277,80	24 697 930,14	24 792 207,94	100%			X		X				
Mandats	Mandat 5	11 189 590,57	460 779 798,79	471 969 389,36	98%			X		X				
Mandats	Mandat 6a	10 198 436,67	272 994 131,01	283 192 567,68	96%			X		X				
Mandats	Mandat 6b	1 545 708,76	115 672 228,92	117 217 937,68	99%			X		X				
Mandats	Mandat 6c	6 338 566,77	84 224 717,83	90 563 284,60	93%			X		X				
Mandats	Mandat 7	105 070 229,43	3 375 974 324,25	3 481 044 553,68	97%			X		X				
UC	UC REGARD ACTIONS	3 039 974,82	8 005 340,90	11 045 315,72	72%			X						
UC	UC REGARD DYNAMIQUE	5 873 632,02	58 431 991,21	64 305 623,23	91%			X						
UC	UC REGARD EQUILIBRE	7 071 786,93	64 693 519,43	71 765 306,36	90%			X						
UC	UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	3 280,55	877 089,79	880 370,34	100%			X						
UC	UC REGARD PRUDENT	2 365 927,71	3 652 776,38	6 018 704,09	61%			X						
UC	UC REGARD RESP. FLEXIBLE	5,97	8 874 507,21	8 874 513,18	100%	x		X			X			

- 2.9 - Quel est le pourcentage des actifs ISR de la Société de Gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au total, les périmètres « ISR de conviction », exposés à minima aux exclusions normatives et sectorielles, et en écartant les doublons (part des mandats investie dans les OPC ISR) couvrent **94,2% des encours totaux gérés** (voir détail au paragraphe précédent « [2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?](#) »).

- 2.10 - Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la Société de Gestion ?

Le détail est donné dans le tableau suivant :

Fonds	Actif net (au 30/06/2021)	Actif net (au 31/12/2020)	Label ISR
REGARD ACT. DEVELOP. DURABLE	232 674 462,00	192 750 530,09	X
REGARD ACTIONS CROISSANCE	131 741 219,41	116 140 042,26	
REGARD ACTIONS EURO	508 164 257,89	453 770 691,13	
REGARD CONVERTIBLE	279 354 523,35	277 503 933,83	
REGARD CREDIT COURT TERME	279 114 016,48	295 665 069,44	
REGARD HAUT RENDEMENT	88 251 875,10	86 137 910,57	
REGARD MONETAIRE	424 033 888,74	456 743 404,11	
REGARD OBLIG PRIVEES ISR	190 159 269,06	189 300 845,26	X
REGARD OBLIGATIONS	22 709 043,93	7 747 666,04	
REGARD OBLIGATIONS COURT TERME	73 831 949,14	100 191 071,24	
REGARD OBLIGATIONS EMERGENTES	66 528 315,81	70 301 257,56	
REGARD OBLIGATIONS LONG TERME	389 317 400,13	421 117 820,94	
REGARD POSITIF L/S ACTIONS	4 209 909,73	4 225 646,09	
REGARD GREEN BONDS	199 629 137,54	-	
REGARD RENDEMENT	297 528 704,83	320 959 657,90	
REGARD SELECTIF ACT EUROPEENNE	345 983 269,89	300 310 497,71	
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	76 263 817,14	65 909 522,31	
UC REGARD ACTIONS	13 096 115,24	11 045 315,72	
UC REGARD DYNAMIQUE	69 454 547,03	64 305 623,23	
UC REGARD EQUILIBRE	77 486 788,08	71 765 306,36	
UC REGARD OBLIG DIVERSIFIEES	978 133,28	880 370,34	
UC REGARD PRUDENT	8 604 236,20	6 018 704,09	
UC REGARD RESP. FLEXIBLE	11 785 481,32	8 874 513,18	X

3 - Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce code de transparence

- 3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Le fonds ISR décrit dans ce code a été créé pour alimenter des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) et certains des mandats de gestion confiés par le Groupe PRO BTP. Les investisseurs sont principalement les fonds d'Épargne Salariale du Groupe PRO BTP.

Notre objectif principal pour les fonds ISR d'émetteurs privés est de viser les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes.

Pour atteindre cet objectif, lors de la mise en place de notre démarche ISR en 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes dans la mise en œuvre de notre évaluation ISR des émetteurs:

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant les portefeuilles doit respecter un standard ISR minimum (correspondant à une note ISR minimale de 10 sur 20), indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement. Les détails du calcul de la note ISR se trouvent au paragraphe suivant « [3.5 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG \(construction, échelle d'évaluation...\) ?](#) ».

Sur les piliers ESG nous souhaitons, au travers des six domaines V.E.¹ nous assurer que nos investissements privilégient les entreprises les plus vertueuses (voir paragraphe suivant « [3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le\(s\) fonds ?](#) »).

Sur chacun de ces six domaines, notre objectif est d'obtenir un portefeuille dont les caractéristiques durables sont significativement supérieures à celles des titres de l'univers d'investissement. Nous mesurons alors l'impact ISR sur nos portefeuilles au travers de nos quotients durables.

¹ Vigeo Eiris, notre fournisseur de notation émetteurs privés

3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?

Nos principales sources de données sont les suivantes :

- Pour les notations ESG : V.E. (Vigeo-Eiris) pour les émetteurs privés et Ethifinance pour les émetteurs publics
- Pour les indicateurs ESG (dont empreinte carbone) et indicateurs d'impact : Bloomberg
- Pour les controverses et exclusions : MSCI, Urgewald, site du GAFI
- Pour les analyses de vote : Proxinvest (France) et ISS (Monde hors France) – non applicable pour ce fonds Crédit

Des informations complémentaires nous sont fournies par nos brokers. Notre équipe d'analyse ESG réalise par ailleurs ses propres analyses ESG lorsque cela s'avère nécessaire. Nous utilisons les outils mis à notre disposition par nos diffuseurs de données.

Le schéma ci-dessous présente nos fournisseurs de données ainsi que les outils utilisés :

Notation émetteurs	Controverses et exclusions	Indicateurs	Analyse résolution	Outils spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ V.E. (Vigeo Eiris) (émetteurs privés) ▪ Ethifinance (publics) ▪ Bloomberg (tous) ▪ Brokers (SG, Oddo, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MSCI (controverses, tabac, alcool, armes controversées, respect Pacte Mondial) ▪ Urgewald (charbon) ▪ GAFI (pays non-GAFI) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bloomberg (empreinte carbone et féminisation des boards et des effectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proxinvest (périmètre France) ▪ ISS (reste du monde) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des alertes controverses avec ESG Manager (MSCI) ▪ Calcul de l'empreinte carbone avec Bloomberg Portfolio Carbon Footprint Tool ▪ Broadridge (Caceis) ▪ Performance / risque des OPC (Morningstar)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux en 2021-2022 pour la mise en place d'une base ESG avec un fournisseur de données dédié aux indicateurs (y compris l'empreinte carbone) ▪ Travaux en 2021-2022 pour la sélection d'un nouveau fournisseur de données pour les émetteurs publics 				

3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères ESG utilisés pour apprécier le comportement sociétal des émetteurs diffèrent selon que ceux-ci soient privés ou publics.

Pour les **émetteurs privés**, nous utilisons 44 critères, répartis sur les 6 domaines de référence de V.E. Les notes ESG des portefeuilles sont calculées en pondérant les notes ESG des émetteurs des titres le composant par leurs encours.

Critères ESG – émetteurs privés Source : V.E. (Vigeo Eiris)	
▪ Environnement	: 12 critères
▪ Droits humains	: 5 critères
▪ Ressources humaines	: 10 critères
▪ Société civile	: 3 critères
▪ Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs)	: 10 critères
▪ Gouvernance	: 4 critères

Résultats :

Les notes ESG et par pilier E, S et G sont suivies sur les entreprises sélectionnées par le fonds ISR Regard Obligations Privées ISR. Ces notes sont supérieures à celles de son indice de référence.

	NOTES MOYENNES PONDEREES ET Q.D. PAR DOMAINE (déc. 2020)						
	RH.	ENV.	CLIENT/FOUR.	GOUV.	SOC. CIV.	DTS. HUM.	MOYENNE
INDICE BARCLAYS	11,33	11,30	10,84	10,71	11,28	11,33	11,15
ELIGIBLES	12,75	12,56	12,10	11,84	12,65	12,72	12,47
ROP ISR	13,24	12,92	12,32	11,84	13,30	13,03	12,82
Q.D. par dom.	116,9%	114,4%	113,7%	110,6%	117,9%	115,0%	114,9%

Taux de féminisation :

Une réflexion a été menée concernant 7 ODD, que nous considérons comme centraux au regard de nos valeurs et de celles de notre groupe d'appartenance. Un travail reste en cours pour identifier et calculer des indicateurs ESG relatifs à ces ODD.

A ce jour, nous avons déjà mis en place l'indicateur « Taux de féminisation », qui consiste à identifier le pourcentage des femmes figurant dans les conseils d'administration des entreprises privées dans lesquelles nous investissons.

Notre cible consiste à détenir des émetteurs dont le taux de féminisation est supérieur à 40% (cf. loi Coppé-Zimmermann de 2011).

Nous calculons le taux de féminisation sur la totalité de nos positions détenues au sein des OPC Actions et Crédit, en pondérant le taux de féminisation de chacun des émetteurs des titres le composant, par les encours. Ce taux est fourni par Bloomberg.

Nous calculons également :

- La contribution des émetteurs au taux de féminisation global du portefeuille
- La conformité des émetteurs au taux de féminisation légal du pays d'appartenance
- La conformité à la politique de PRO BTP FINANCE (observation d'un taux de féminisation individuel $\geq 40\%$)

De plus, depuis 2019, nous suivons l'indicateur nous permettant de connaître le pourcentage de femmes dans les effectifs. Nous calculons ainsi le pourcentage des femmes dans les effectifs sur la totalité de nos positions détenues au sein des OPC Actions et Crédit, en pondérant le pourcentage des femmes de chacun des émetteurs des titres le composant, par les encours.

Le choix de cet indicateur s'inscrit dans la continuité des engagements de PRO BTP FINANCE eu égard aux ODD, et de sa volonté à collecter, traiter et intégrer des éléments extra financiers dans sa gestion.

Résultats :

A la fin 2020, le taux de féminisation de notre portefeuille global Actions et Crédit ressortait à 38,30%, en hausse par rapport à celui à fin 2019 (36,10%). Ce taux reste légèrement inférieur à notre cible (40%), mais avec des disparités importantes entre les normes légales propres à chaque pays dans lesquels nous sommes investis.

A fin 2020, en plus du taux de féminisation des conseils des portefeuilles Actions et Crédit, nous avons également entamé le suivi du taux de féminisation du personnel. Au global, le taux de féminisation du personnel s'établit à 39,08%, en hausse par rapport à 2019 (37,4%)

Le tableau ci-dessous détaille fonds par fonds les taux de féminisation des conseils et du personnel :

Portefeuille	AN NET PF 31/12/20	Poids du PF	Taux de féminisation des conseils	Taux de féminisation des entreprises
REGARD ACTIONS DEVT DURABLE	190 128 794,14 €	8,04%	36,42%	37,20%
REGARD ACTIONS EURO	375 430 629,12 €	15,89%	40,04%	36,86%
REGARD SELECTIF ACTIONS EURO	242 983 418,24 €	10,28%	37,29%	37,91%
REGARD SELECTIF ACTIONS MONDE	54 608 844,73 €	2,31%	28,05%	37,53%
REGARD ACTIONS CROISSANCE	94 933 316,70 €	4,02%	35,63%	37,42%
REGARD POSITIF ACTIONS L/S	4 203 486,30 €	0,18%	39,43%	32,31%

REGARD OBLIGATIONS PRIVEES ISR	185 179 306,71 €	7,84%	36,98%	42,75%
REGARD CONVERTIBLE	277 237 904,45 €	11,73%	36,89%	36,13%
REGARD RENDEMENT	289 869 471,22 €	12,26%	37,39%	43,15%
REGARD CREDIT COURT TERME	276 849 261,26 €	11,71%	41,91%	41,24%
REGARD HAUT RENDEMENT	83 980 543,43 €	3,55%	35,05%	35,11%
REGARD MONETAIRE	288 013 645,79 €	12,19%	41,55%	40,60%
AN TOTAL ACTIONS+CREDIT	2 363 418 622,09 €	100%	38,30%	39,08%

Empreinte carbone :

Voir paragraphe précédent [« 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? »](#)

- 3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Voir paragraphe précédent [« 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? »](#)

- 3.5 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...)

Le caractère durable d'un émetteur est évalué selon les 6 domaines suivants :

Domaines	Pondération dans la note moyenne quantitative
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources humaines ▪ Environnement ▪ Comportement sur les marchés ▪ Gouvernance ▪ Société civile ▪ Droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 30% ▪ 15% ▪ 15% ▪ 15% ▪ 10% ▪ 15%

Une note quantitative et, le cas échéant, une note qualitative est établie pour chaque émetteur de l'univers d'investissement des fonds ISR.

Note quantitative :

Une note ISR est attribuée à chacun des 6 domaines et la note ISR d'un émetteur (que l'on peut qualifier de note quantitative) est constituée par la moyenne pondérée des notes ISR des 6 domaines (le poids de chaque domaine est donné ci-dessus).

Note qualitative :

Pour éviter l'effet couperet de la fixation d'un seuil limite d'éligibilité d'un émetteur, une note que l'on peut qualifier de qualitative est attribuée aux 5 « premiers » émetteurs non éligibles (note quantitative faiblement inférieure à 10) et aux 5 émetteurs éligibles ayant la note quantitative la plus faible (note quantitative faiblement supérieure à 10).

Outre la note ISR quantitative, la note ISR qualitative prend également en compte d'autres éléments issus d'une analyse plus qualitative réalisée par l'analyste ISR et donnant lieu à la rédaction d'une fiche ISR sur l'émetteur.

Elle est composée de :

- | | |
|--|-----|
| ▪ La note quantitative ISR | 60% |
| ▪ D'une appréciation qualitative de la fiche Vigeo Eiris | 20% |
| ▪ D'une appréciation sur la politique RSE de l'émetteur | 20% |

Les poids des différentes sources d'informations ISR sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Le taux de sélectivité ISR du fonds ROP ISR, c'est-à-dire, la part des émetteurs non éligibles dans l'univers d'investissement, est de l'ordre de 35%.

- 3.6 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les critères ISR sont mis à jour par notre fournisseur sur une période de 3 années glissantes, au maximum.

Les titres sont également suivis individuellement en temps réel et tout événement susceptible d'affecter leur profil RSE est analysé par V.E Une alerte ISR peut, le cas échéant, être publiée et peut alors entraîner une modification de la note ISR de l'émetteur.

Si un titre appartenant à un portefeuille ISR voit sa note ISR dégradée en-dessous de 10, au terme de l'analyse quantitative et qualitative le gérant dispose de trois mois pour solder la position de ce titre.

Du point de vue des controverses, nous disposons d'un outil de suivi en temps réel dans MSCI. Si un émetteur devait passer en controverse rouge, le gérant aurait alors 3 mois pour liquider sa position (1 mois dans le cas où l'émetteur était déjà en catégorie orange précédemment). Les alertes MSCI sont reçues en temps réel par mail.

4 - Processus de gestion

- 4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le processus d'investissement pour le fonds ROP ISR est le suivant:

- Application d'un filtre ISR sur l'univers d'investissement du fonds qui permet d'établir une liste de titres éligibles (émetteurs dont la note ISR est supérieure à 10 sur 20). Il s'agit d'une approche « best-in-universe ». Les exclusions normatives et sectorielles s'appliquent en supplément de ce filtre.
- Composition par les gérants du fonds ROP ISR à partir d'émetteurs issus de la liste des titres éligibles sur des critères essentiellement financiers.
- Le portefeuille devra en permanence vérifier que le quotient durable de chacun des domaines définis au paragraphe précédent « [2.3 - Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?](#) » est supérieur à 100%.

Le quotient durable, pour un domaine donné, est défini comme le rapport entre la note moyenne pondérée ISR du domaine dans le portefeuille et la note moyenne pondérée ISR du domaine dans son univers d'investissement.

Pour un domaine donné, sa note moyenne ISR pondérée dans le fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur sur le domaine considéré, c'est-à-dire le produit du poids de l'émetteur dans le fonds par la note ISR du domaine pour l'émetteur considéré.

On applique le même calcul sur l'univers d'investissement pour déterminer la note ISR de cet univers pour le domaine considéré.

Le quotient durable du fonds peut également être calculé en considérant la note ISR de l'émetteur.

Lorsqu'un titre présent dans le fonds ISR sort de la liste des titres éligibles (soit à la suite d'une mise à jour sectorielle, soit à la suite d'une alerte sur le titre) ou sort de l'univers d'investissement, les gérants disposent de trois mois pour vendre le titre en totalité.

Les investissements et désinvestissements sont mentionnés dans le reporting ISR mensuel de chacun des fonds ISR.

- 4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Voir paragraphe précédent [« 2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? »](#)

- 4.3 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Pour le portefeuille ROP ISR, les émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG sont autorisés dans la limite de 5% du portefeuille. Cette autorisation permet notamment de souscrire à des nouvelles émissions d'émetteurs qui ne seraient pas encore couverts par nos fournisseurs de données ISR.

- 4.4 - Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non, il n'y a pas eu de changement dans les douze derniers mois.

- 4.5 - Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds n'investit pas dans les organismes solidaires.

- 4.6 - Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

▪ 4.7 - Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Concernant le fonds ROP ISR, le gérant peut intervenir sur les marchés des instruments dérivés afin de gérer l'exposition du portefeuille au risque de taux (abaisser ou augmenter la sensibilité) ou son positionnement sur la courbe des taux.

La stratégie d'utilisation des produits dérivés est de moduler, d'ajuster la duration du portefeuille sans prendre de pari de duration par rapport à l'indice de référence. Par exemple, suite à une vente de titre, en attendant un éventuel réinvestissement sur un autre titre et pour maintenir le niveau de duration du portefeuille (conforme à celui de l'indice de référence), le gérant pourra utiliser des produits dérivés.

Les produits dérivés utilisés, en fonction de leur duration sont :

- Les contrats EURIBOR (3 mois)
- Les contrats BUND (10 ans),
- Les contrats BOBL (5 ans),
- Les contrats SCHATZ (2 ans)

▪ 4.8 - Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

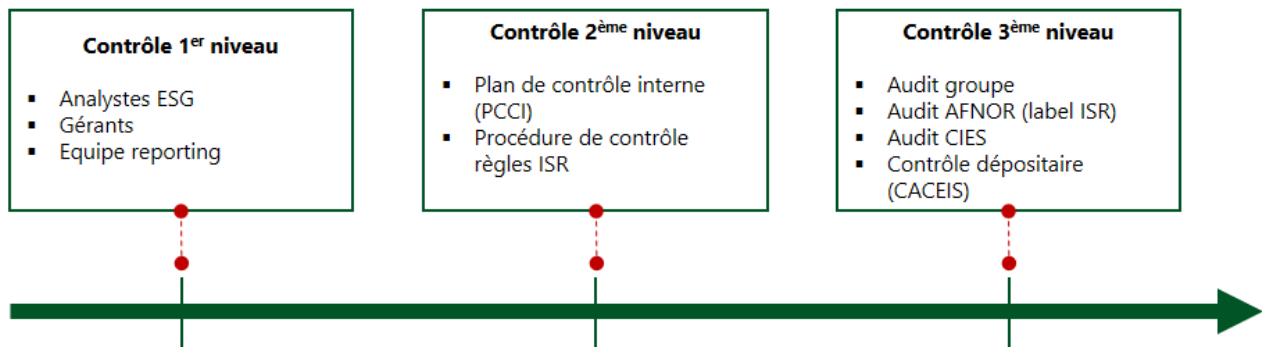
Dans le but de gérer la trésorerie, le fonds pourra détenir, dans la limite de 10 %, des OPC, qu'ils soient OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, conformes au Règlement MMF, externes ou non à PRO BTP FINANCE.

5 - Contrôle ESG

- 5.1 - Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

La politique et les processus d'investissement responsables de PRO BTP FINANCE sont couverts par le dispositif de contrôle de la société de gestion :

- Au **premier niveau**, des procédures de contrôle opérationnelles sont appliquées par les gérants de portefeuille et par l'équipe d'analystes ESG
- Les contrôles de **deuxième niveau**, exécutés par l'équipe Conformité et contrôle interne, sont intégrés dans le PCCI (Plan de conformité et contrôle interne) ; les procédures de contrôle des règles ISR sont formalisées
- Les contrôles de **troisième niveau** sont réalisés dans le cadre des procédures d'audit du Groupe PRO BTP ; des audits externes sont également réalisés par l'AFNOR pour ce qui concerne le suivi des règles de label ISR, et par le CIES pour le suivi des règles du même nom.



6 - Mesures d'impact et reporting ESG

- 6.1 - Comment est évaluée la qualité ESG du / des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée de façon absolue et de façon relative, par rapport à son univers d'investissement.

Pour le fonds et pour l'univers d'investissement une note ISR moyenne est calculée par domaine ainsi qu'une note moyenne globale (qualité absolue). Nous suivons l'évolution dans le temps de ces notes. Des quotients durables partiels (par domaine) et globaux sont également calculés permettant de positionner le fonds par rapport à son univers d'investissement. Nous suivons également des indicateurs d'impact.

▪ 6.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?

Plusieurs indicateurs d'impact sont suivis :

- Les quotients durables sont calculés pour le fonds. Ils sont disponibles sur le reporting ISR du fonds
- L'empreinte carbone du portefeuille (voir paragraphe précédent « [2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?](#) »)
- Le taux moyen de féminisation des conseils ainsi que le taux de féminisation des effectifs sont également suivis
- Le reporting ISR du fonds ROP ISR (Regard Obligations Privées ISR) comprend désormais un suivi du nombre d'émetteurs en controverse rouge selon les 3 piliers E, S et G, permettant ainsi un suivi des controverses par domaine. De plus, le calcul mensuel du suivi des controverses est intégré au taux de sélectivité du fonds.

▪ 6.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Les informations que nous mettons à la disposition de nos clients investisseurs concernent notre démarche, nos engagements, nos processus d'investissement et les résultats associés ; elles sont disponibles sur la page <https://www.probtpfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html> Sur cette page, se trouvent les documents ci-dessous :

Nature des informations ESG	Informations
Actualités	Lettre trimestrielle du développement durable
Gestion des risques ESG	Prise en compte des risques en matière de durabilité
Processus OPC	Code de transparence AFG-FIR OPC – Emetteurs privés Crédit
Reporting financier OPC	Reporting financier du fonds ROP ISR
Reporting extra-financier des OPC	Reporting extra-financier du fonds ROP ISR (<i>Best in Universe</i>)
Inventaire des OPC	Inventaire du fonds ROP ISR

Les informations ci-dessous se trouvent dans le reporting ISR de chaque fonds :

Nom du fonds	Informations du reporting
<p align="center">Regard Obligations Privées ISR (ROP ISR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Notes moyennes du fonds, de son indice, et de l'univers éligible (série temporelle) globales et éclatées sur chacun des 6 domaines de V.E. (Vigeo Eiris) ▪ Les 10 meilleures et 10 moins bonnes notes du fonds ▪ Evolution du quotient durable par domaine (série temporelle) ▪ Répartition des notes du fonds et de son indice (histogrammes comparés) ▪ Couverture de ROP ISR et de son indice ▪ Evolution des taux de sélectivité et taux de rejet (série temporelle) ▪ Commentaires alertes et mouvements ▪ Indicateur (empreinte carbone ou taux de féminisation)
<p align="center">Sur demande</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frontière efficiente des OPC ISR européens ▪ Screening ISR des fonds Actions et Crédits ▪ Détail de l'empreinte carbone des OPC Regard Actions et Regard Crédit

- 6.4 - La Société de Gestion publie t'elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Sans objet pour ce fonds.

